

Randonnée weekend dans le Massif du Mézenc

30 Septembre et 1^{er} Octobre 2023 -

ARTICLE 1 – COÛT DE LA MANIFESTATION

Le coût de l'inscription à la manifestation est fixé à 110€ par personne, en hébergement village de vacances.

Ce tarif comprend :

- La nuitée en Village Vacances,
- Le pique-nique du midi des 2 jours,
- Le repas du soir (le samedi),
- Le petit-déjeuner (le dimanche),
- Les animations de la soirée du samedi (sauf certaines animations dont le tarif sera précisé ultérieurement).

Ce tarif ne comprend pas :

- Le port du sac (5€),
- Les consommations et autres dépenses personnelles.

ARTICLE 2 – MODALITES D'INSCRIPTION

Pour pouvoir bénéficier des tarifs préférentiels, un justificatif vous sera demandé lors de l'inscription :

- **Réduction Enfant** : enfant de moins de 14 ans au moment de l'inscription, copie de la carte d'identité en cours de validité,
- **Réduction Licenciés FFRandonnée** : copie de la licence FFRandonnée 2022-2023 ou 2023-2024,
- **Réduction Groupe (à partir de 8 personnes)** : le tarif « groupe » n'est applicable que si toutes les personnes **s'inscrivent en même temps**, via le formulaire d'inscription prévu à cet effet. Si une personne souhaite intégrer le groupe après réception dudit formulaire, celle-ci ne pourra pas bénéficier de la réduction « groupe », son inscription sera considérée comme « individuelle » (soit 110€).

Les réductions s'appliquent sur le tarif de base et ne sont pas cumulables.

ARTICLE 3 – MODALITES DE PAIEMENT

Votre inscription ne sera **définitive** qu'après **réception du règlement complet** :

- En ligne : via note boutique en ligne sur www.rando-hauteloire.fr,
- Par chèque : à l'ordre de FFRandonnée Comité Haute-Loire,

- Par carte bancaire : en vous rendant directement au siège du Comité, situé 21 rue du Collège au Puy-en-Velay.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

- Annulation avant le 25/08/2023 : remboursement intégral du montant total de l'inscription,
- Annulation faite du 26/08/2023 au 15/09/2023 : retenue de 70% du montant total de l'inscription,
- Annulation après le 16/09/2023 : retenue de 100% du montant total de l'inscription.

ARTICLE 5 – ANNULATION DE LA MANIFESTATION

- En cas de force majeure, d'événement climatique, d'attentats, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler la randonnée. Dans ces circonstances, 30% du montant total de l'inscription seront retenus.

VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE :

FFRandonnée Comité Haute-Loire

21 rue du Collège

43000 Le Puy-en-Velay

04 71 04 15 95

haute-loire@ffrandonnee.fr

www.rando-hauteloire.fr